



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Les demandeurs sont **Monsieur BONAFEDE Fabrizio et Madame DE NIZZA Angela**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue Sainte Anne n°75 et cadastré **Châtelineau 2 (3) section B n° 242W4**

Le projet consiste en une **régularisation urbanistique (toiture et muret acrotère) et la construction d'une véranda**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du au Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 2.3.2. page 59 : La hauteur du mur d'acrotère du volume secondaire est supérieure à 4m (4,51m);**
- **Point 3.2.1.3. page 60 : Le versant arrière du volume principal est constitué de 2 pentes (au lieu d'une seule) d'une inclinaison inférieure à 35°minimum ;**
- **Point 6.2. page : L'ensemble des baies du bâtiment n'est pas caractérisé par un rythme dominant vertical;**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 7h00 à 13h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2018 au 30/08/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 09 juillet 2018

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ